

toute l'attention diplomatique de l'autre. La deuxième condition est de structurer efficacement leur système politique interne afin que les régions périphériques frontalières puissent faire part de leurs points de vue aux centres de décision nationaux, qui à leur tour doivent maintenir le contact avec les régions périphériques. La troisième condition est de conclure des accords internationaux, notamment des traités de « bon voisinage » afin que les États soient juridiquement liés par un régime de coopération frontalière. Ces accords bilatéraux peuvent être mis en lumière et également renforcés dans le cadre de pactes de coopération multilatéraux couvrant de plus vastes régions.

Recommandations

- Le Canada doit continuer à encourager la participation des Canadiens à toutes les formes d'engagement officiel ou non officiel en faveur du développement durable, de la préservation et de la protection des cours d'eau et des océans, à l'échelle nationale et internationale.
- Le Canada doit utiliser et consolider son avantage comparatif sur la scène internationale dans les domaines tels que la politique sur la protection des eaux douces et des océans et leur mise en valeur, et de promouvoir le développement de régimes qui favorisent la conservation et la bonne gouvernance.

Territorialité et perméabilité

L'État-nation est un thème récurrent tout au long de la Conférence. Toutefois, il est plus évident dans certains exposés que dans d'autres. Le professeur David Newman l'aborde directement du point de vue de la « déterritorialisation et de la « reterritorialisation ». Selon lui, les notions d'un « monde sans frontières » et de « déterritorialisation » désignent un nouvel ordre mondial dans lequel l'élément territorial n'a plus aucune importance dans les affaires internationales. L'impact de la globalisation et de l'évolution de l'ordre politique mondial a suscité des questions importantes sur le rôle de l'État-nation et la façon dont le territoire continue à représenter l'étendue spatiale de la souveraineté, en particulier la thèse de la « fin de l'État-nation », en définissant le rôle et la fonction des frontières étatiques. Ceux qui soutiennent que les frontières ont disparu complètement maintiennent qu'elles demeurent un élément important qui définit et restructure constamment les caractéristiques territoriales d'un État, mais que leur rôle et leurs fonctions sont en pleine mutation au fur et à mesure qu'elles deviennent plus perméables et ouvertes aux échanges transfrontaliers des personnes, des biens et de l'information.

Newman examine la question de la déterritorialisation en mettant l'accent sur l'importance ininterrompue du territoire et de son tracé physique (les frontières) dans la formation des identités ethniques et nationales. Il soutient que la thèse de la « fin de l'État-nation » est fondée sur des arguments économiques. Certains commentateurs considèrent que ce point de vue peut être autant prescriptif qu'analytique. Si l'on applique des critères fondés sur des caractéristiques ethniques et territoriales, on obtient des résultats plutôt différents. Certaines frontières sont en train de s'ouvrir, comme en Europe occidentale, mais ailleurs on crée de